

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
s/6668
8 septembre 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 1965, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'un message adressé à
Votre Excellence par M. Rauf R. Denktaş, président de la Chambre communale turque
à Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce message
en tant que document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Orhan ERALP

Me référant à la lettre de M. Zenon Rossides (s/6631) du 26 août 1965, j'ai l'honneur de faire la déclaration suivante :

Poursuivant les efforts acharnés qu'il déploie pour abuser le Conseil de sécurité, M. Rossides cherche maintenant à servir la cause des Grecs en utilisant les mensonges et déclarations tendancieuses de quatre "dirigeants de la communauté turque". L'un d'eux est M. Ali Ihsan, de Paphos, qui demeure dans le quartier grec sous la garde de Grecs armés et dont les activités passées sont bien connues de la communauté turque. Son influence et son rôle sont également connus du personnel des Nations Unies à Chypre. Je ne me donnerai donc pas la peine de démasquer M. Ali Ihsan, en décrivant les activités qu'il a entreprises efficacement pour son propre compte et qui ont fait dire à ses propres enfants, publiquement : "aucun Turc ne pense comme notre père ni ne croit ce qu'il croit."

L'autre personne que M. Rossides essaie d'utiliser comme appât est un certain Abdullah Tahir, de Londres. M. Tahir est qualifié de président de la "Cyprus Turkish Union", à Londres - une union fantôme dont le seul membre est M. Tahir lui-même. Il convient donc de donner un bref aperçu des activités de ce prétendu président.

M. Tahir a environ 50 ans. Il a émigré à Londres en 1950-1951. Avant d'émigrer, il travaillait comme dactylographe pour le compte d'avocats à Nicosie. Il est parti de Chypre à la hâte quand ses activités ont éveillé les soupçons du Département de la police. A Londres, il a tenu pendant un certain temps le café de la Cyprus Turkish Association. Il a été licencié de cet emploi quand des irrégularités ont été découvertes dans ses comptes. Plus tard, à cause de ses activités "clandestines" suspectes l'Association lui a retiré sa qualité de membre. Il a essayé de former une deuxième association mais sa tentative a échoué, faute d'adhérents. Il a vécu à Londres, bricolant et changeant souvent de métier. En 1955-1956, il a frauduleusement "vendu" une maison qui ne lui appartenait pas à un certain Bekir Mehmet, de Luridjina, dont il a reçu 1 500 livres sterling, à la suite de quoi, M. Tahir a été jugé à Old Bailey et a fait 18 mois de prison.

Une fois sorti de prison, il a été étroitement associé aux milieux grecs de Londres, au nom desquels, il a, à lui seul, commencé à faire de l'agitation contre les dirigeants turcs. Depuis 1961, il a développé ces activités en fonction du salaire qu'il a réussi à se faire verser par le Haut Commissaire de Chypre à Londres. Il a réussi, à cette époque, à se faire admettre pendant un

certain temps au Committee of the Cyprus Turkish Union, mais il n'a pas tardé à se faire expulser et remplacer par d'autres. Agitateur professionnel et touche-à-tout, il n'a jamais été le porte-parole des Turcs de Chypre, avec qui il n'a eu ni liens ni rapports depuis 1950.

Les deux autres Turcs qualifiés de "dirigeants" par M. Rossides sont Nurettin Seferoglu et Ibrahim Aziz, qui sont les deux seuls membres de l'imaginaire "Cypriot Patriotic Front", dans lequel des Grecs ont placé leur confiance. Ces deux Turcs sont des hommes sans éducation ni position sociale. Eux aussi ont émigré de Chypre et se sont établis à Londres, vivant de bricoles. Ils sont maintenant à la solde des autorités grecques à Chypre et ont été récemment envoyés à Chypre poursuivre les activités de leur prétendu "Front", qui n'a aucune influence sur la communauté turque et ne peut, en aucune façon, représenter les Turcs de Chypre.

Peut-être convient-il de déclarer ici, une fois de plus, que les vrais dirigeants de la communauté turque, que M. Rossides et ses supérieurs chypriotes grecs cherchent à ignorer, ont tous été élus à leurs postes, conformément à la Constitution du pays et jouissent de l'entière confiance de leur communauté.

Le simple fait que les autorités grecques et M. Rossides aient été forcés de se servir de tels hommes et d'avoir recours à des "fronts" et "unions" fantômes, est une preuve évidente de la solidarité de la communauté turque contre les efforts tentés par les Grecs pour les priver de leurs droits constitutionnels.

La solidarité turque, que les Grecs ne trouvent pas à leur goût, est manifeste quand on se rend compte que tous les fonctionnaires et tous les instituteurs turcs, tous les membres de la Turkish Medical Association et du barreau turc, tous les membres turcs de la Chambre des représentants et de la Chambre communale turque, le Vice-Président et les ministres turcs et tous les Turcs de Chypre sont considérés et traités comme des "rebelles" par les autorités grecques. Font exception, aux yeux des Grecs, M. Ihsan Ali, M. Abdullah Tahir, M. Nurettin Seferoglu et M. Ibrahim Aziz.

Veuillez agréer, etc.

Le Président de la Chambre communale turque,

(Signé) Rauf DENKTAS

Ankara, le 4 septembre 1965

